l’employeur établi ces fiches de paie sur base du salaire de l’employé
et calcule la cotisations **cns** sur ce salaire.
la sécurité sociale rembourse la part de la cotisation à hauteur des 80% d’indemnité du chô

schéma chomage partiel

	Rémunérations dues			Chomage partiel reçu		
		100.000,00		80.000,00		
Remboursement	80.000,00		(1)		80.000,00	(1)

	CNS cotisations prélévées		
Paiement		15.000,00	
Rembours 80%	12.000,00		(2)

la sécurité sociale rembourse la part de la cotisation à hauteur des 80% d’indemnité du chô

image .

image .